



Société anonyme au capital de 106 750 512,60 euros,
Siège social : 14, rue Royale 75008 Paris,
632 012 100 R.C.S. Paris

Augmentation de capital
Constatation du capital de L'Oréal au 3 novembre 2025

Je soussigné : **M. Nicolas Hieronimus**

Directeur Général de L'Oréal, société anonyme au capital de 106 750 512,60 euros, dont le siège social est à Paris 75008, 14 rue Royale immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de Paris, sous le numéro 632 012 100 (ci-après la « Société »).

Dûment habilité par la décision du Conseil d'administration de la Société du 6 février 2025,

Rappelle :

Qu'aux termes des autorisations approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2020 en ses 14^{ème} et 15^{ème} résolutions et de la décision du Conseil d'Administration de L'Oréal du 30 juillet 2020, il a été décidé de la mise en place d'un plan d'actionnariat (le « *Plan d'Actionnariat 2020* ») réservé notamment à des salariés et mandataires sociaux des filiales étrangères de la Société (l'« *Autorisation* »),

Qu'à l'issue de leurs souscriptions aux actions émises dans le cadre du Plan d'Actionnariat 2020, les salariés et mandataires sociaux des filiales étrangères de la Société bénéficient d'une attribution gratuite d'actions équivalente à l'abondement duquel ont bénéficié les salariés en France, sous réserve d'avoir satisfait la condition de présence de cinq ans.

Qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration de la Société en date des 15 octobre 2019 et 30 juillet 2020, il a été décidé de déléguer au Président-Directeur Général de la Société tous pouvoirs à l'effet de réaliser les augmentations de capital dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actionnariat 2020, notamment dans le cadre de l'attribution définitive des actions gratuites tel que constaté par le Conseil d'Administration le 3 décembre 2020,

Que conformément à la décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2021 de dissocier des fonctions de Président et de Directeur Général de la Société, toutes les autorisations, pouvoirs ou délégations consentis par le Conseil d'Administration à M. Jean-Paul Agon, au titre de son mandat de Président-Directeur Général jusqu'au 30 avril 2021, bénéficient à M. Nicolas Hieronimus, au titre de son mandat de Directeur Général depuis le 1^{er} mai 2021.

Constate :

Que le capital social au lundi 3 novembre 2025, avant la réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés et mandataires sociaux des filiales étrangères de la Société, est de 106 750 514 euros divisés en 533 752 570 actions

de 0,2 euro de valeur nominale, suite à l'émission d'un total de 7 actions sur la période du 8 octobre au 3 novembre 2025, consécutivement à la livraison anticipée d'actions dans le cadre des plans d'actionnariat des salariés en vigueur.

(EMISSION D'ACTIONS A TITRE D'ABONDEMENT DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIONNARIAT 2020)

Que 30 454 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,2 euro doivent être émises au titre de l'abondement, tel qu'il est défini dans le Plan d'Actionnariat 2020.

Que cette opération se traduit par la réalisation d'une augmentation de capital par voie d'émission de 30 461 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 6 092,20 € de valeur nominale, réalisée par incorporation au capital du compte « Autres réserves » à due concurrence de cette valeur nominale.

(NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL AU 3 NOVEMBRE 2025)

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société au 3 novembre 2025 s'établit à 106 756 604,80 € divisé en 533 783 024 actions de 0,2 € chacune, entièrement libérées.

(MISE À JOUR DES STATUTS)

Modifie, en conséquence de ce qui précède, l'article 6 § 1 des statuts de la Société comme suit :

« Article 6 – Capital social

§ 1 - Le Capital social est fixé à 106 756 604,80 € divisé en 533 783 024 actions de 0,2 euro chacune, entièrement libérées. »

(POUVOIRS POUR FORMALITES)

Décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Fait à Clichy

Le 3 novembre 2025



Nicolas Hieronimus

Directeur Général